

BE-A0525_715642_800236_FRE

Inventaire des archives de la Commission
d'assistance publique de Rhisnes (1892-
1977)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	6
Organisation.....	7
Archives.....	8
Historique.....	8
Acquisition.....	9
Contenu et structure.....	10
Contenu.....	10
Sélections et éliminations.....	10
Accroissements.....	10
Mode de classement.....	11
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	13
I. Bureau de Bienfaisance.....	13
II. Commission d'assistance publique.....	14
A. Organisation et gestion.....	14
1. Direction et composition.....	14
2. Administration générale.....	14
3. Personnel.....	14
4. Finances.....	14
11 - 16 Budgets. 1927-1977.....	14
17 - 22 Comptes. 1925-1976.....	15
23 - 47 Pièces justificatives aux comptes. 1942-1976.....	15
48 - 49 Comptes de fin de gestion. 1975-1976.....	17
B. Missions et pôles d'activité.....	17
1. Aide sociale.....	17
2. Secours civils pendant la guerre 1940-1945.....	17
a. Finances.....	17
64 - 68 Dossiers de compte de gestion en fonds. 1942-1946.....	18
b. Exécution des tâches.....	19

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commission d'assistance publique de Rhisnes

Période:

1892 - 1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.688

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.90 m
- Dernière cote d'inventaire: 80.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de 30 ans et non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et sensibles du point de vue de la vie privée, une autorisation du Directeur général du CPAS de La Bruyère est nécessaire. Il est admis que les archives de plus de 100 ans ne sont plus sensibles du point de vue de la vie privée.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commission d'Assistance publique de Rhisnes
Prédécesseur en droit :
Bureau de Bienfaisance de Rhisnes

HISTORIQUE

La loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée dans chaque commune un Bureau de Bienfaisance (ou de plusieurs, si l'administration municipale le juge utile). Chacun de ces bureaux sera composé de cinq membres. L'article 4 de ladite loi précise que " *les fonctions des bureaux de bienfaisance seront de diriger les travaux qui seront prescrits par lesdites administrations[communales] , et de faire la répartition des secours à domicile*".

Le Bureau de Rhisnes gère ces secours pour la commune. Rhisnes se situe en Hesbaye namuroise et dépend administrativement de l'arrondissement et de la Province de Namur ¹. Notons également que de 1809 à 1819, le territoire de cette commune s'étendait également sur le village de Bovesse ². L'économie du village est majoritairement tournée vers l'agriculture bien qu'on mentionne l'activité, au XIXe siècle, d'une mine de plomb et d'une mine de fer ainsi que celle d'une carrière de pierre. R. Delooz mentionne même l'existence d'un four à chaux et d'une briqueterie " dont les produits étaient acheminés par la grande gare " ³. En 1832, on y compte 427 habitants et sa population augmente de façon significative jusqu'à atteindre 1277 individus en 1880. Par la suite, la population continue d'augmenter de façon moins marquée ⁴.

Le Bureau de Bienfaisance subsiste jusqu'au vote de la loi organique de l'assistance publique du 10 mars 1925 ⁵. Par celle-ci, le législateur belge opère la fusion des hospices civils et des bureaux de bienfaisance en une nouvelle institution, les commissions d'assistance publique (CAP). Cette loi apporte certaines modifications inspirées par une pratique séculaire et par les progrès

1 Pour la commune, voir notamment : DELOOZ R., La Bruyère. Commune du Namurois, Namur, 1986, p. 117-142 ; HASQUIN H., Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 21 : Wallonie et Bruxelles, Bruxelles, 1980, p. 1259-1260 ; VANDER MAELEN Ph., Dictionnaire géographique de la province de Namur, Bruxelles, 1832, p. 244-245.

2 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 2, p. 1104 et vol. 3, p. 1835 et 1870.

3 DELOOZ R., op. cit., p. 117.

4 Voir le fonds Institut National de Statistique. Mouvement de la population et de l'état civil, 1841-1976, dont les registres sont accessibles sur le moteur de recherche des Archives générales du Royaume. Voir aussi : Annuaire statistique de la Belgique (et du Congo Belge) 1870-1995.

5 Moniteur Belge du 20 mars 1925.

réalisés dans le domaine de l'assistance aux indigents. La nouvelle législation s'inspire largement des principes fondamentaux qui ont présidé jadis à la création et à l'organisation des services de secours aux pauvres. La CAP de Rhisnes gère dès lors l'aide aux indigents de 1925 à 1977 dans une commune dont l'économie est principalement agricole mais qui connaît toujours une " industrie extractive " (notamment celle des carrières Artoisenet jusqu'en 1967) ainsi que l'activité d'un parc industriel ⁶. Au cours de ces années, le nombre d'habitants continue d'augmenter (de 1333 individus en 1920 à 1564 en 1976). La transformation du Bureau de Bienfaisance en Commission d'Assistance publique ne change guère l'action sur le terrain de cet organisme (voir le point " Compétences et activités "). Il faut toutefois noter un accroissement considérable des activités durant la Deuxième Guerre mondiale lorsque les CAP sont chargées de l'organisation pratique et de la distribution sur le terrain des secours civils, sous la supervision des Offices du Travail, du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et de celui de l'Intérieur et de la Santé (arrêté du 29 juin 1940 relatif à l'allocation de secours aux personnes en état de besoin). Par cet arrêté, le législateur prend en compte les difficultés spécifiques du temps de guerre : les mouvements massifs de population poussent à l'arrêt momentané de l'application de la notion de domicile de secours et " toute personne nécessiteuse peut réclamer le bénéfice et percevoir les allocations de secours pour autant qu'elle remplisse les différentes conditions prévues : état de besoin ; inscription comme demandeur d'emploi ; contrôle journalier, etc ⁷. " Par la loi organique du 8 juillet 1976 ⁸ sont créés les Centres publics d'Aide sociale (CPAS). Le 1er avril 1977 est donc installé le nouveau Conseil de l'Aide sociale de La Bruyère qui succède en droit aux CAP de Bovesse, Émines, Meux, Rhisnes, Saint-Denis, Villers-lez-Heest et Warisoulx. Ce qui met fin à l'existence de la CAP de Rhisnes.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les indigents secourus par la CAP sont répartis en trois catégories distinctes. La première est composée des pauvres qui manquent de biens et de moyens indispensables à leur existence, tels que la nourriture, un logement, des vêtements et des médicaments nécessaires pour les maladies qui peuvent être soignées à domicile. Une deuxième catégorie comprend les indigents qui sont atteints de maladies et qui ne peuvent recevoir des soins convenables dans leur demeure. Enfin, la troisième catégorie est composée des pauvres (vieillards, orphelins, enfants abandonnés, non-voyants, sourds-muets et aliénés) qui en raison de leur âge avancé, de leur jeunesse ou de leur infirmité sont dans l'impossibilité de travailler pour subvenir à leurs besoins ⁹. C'est la CAP elle-même qui détermine le mode d'attribution des secours aux indigents : distributions à domicile par des membres ou par des visiteurs volontaires, en

⁶ HASQUIN H., op. cit., p. 1260 et DELOOZ R., op. cit., p. 117 et 133.

⁷ Arrêté du 29 juin 1940 relatif à l'allocation de secours aux personnes en état de besoin. Commentaire interprétatif et instructions d'applications, Bruxelles, 1941, p. 1.

⁸ Moniteur Belge du 5 août 1976.

⁹ DAMOISEAUX M. et HENRARD H., Guide pratique de l'administration des commissions d'assistance publique, 3e édition, Bruxelles, 1934, p. 87.

nature, en argent ou bien sous forme de bons à échanger chez des fournisseurs attirés. Un principe fondamental est néanmoins à respecter : " les secours de la bienfaisance sont fournis aux indigents par la commune sur le territoire de laquelle ceux-ci se trouvent, au moment où l'assistance devient nécessaire ¹⁰". Outre ces charges d'ordre général qui incombent aux CAP en vertu de leurs attributions, diverses lois leur imposent l'obligation d'intervenir dans certaines dépenses qui ont trait à la bienfaisance.

Ces charges spéciales comprennent :

1. Les frais d'assistance publique imposés au domicile de secours par la loi du 27 novembre 1891 ¹¹, c'est-à-dire les frais d'entretien et de traitement des indigents admis dans les hôpitaux et ceux de l'assistance accordée aux enfants de moins de 16 ans, orphelins de père ou non reconnus, ainsi qu'aux vieillards de plus de 70 ans.
2. La participation au Fonds commun en vue de pourvoir à l'entretien, au traitement des indigents atteints d'aliénation mentale et à l'entretien et l'éducation des aveugles, des sourds-muets, des enfants anormaux, cancéreux, tuberculeux et des estropiés placés dans un institut spécialisé. Le Fonds commun est une caisse formée par les versements des communes en vue de supporter les charges de l'assistance de ces catégories d'indigents. À partir du 1er janvier 1957, il change d'appellation pour devenir le Fonds spécial d'Assistance ¹².
3. Les frais d'assistance des mendiants et des vagabonds adultes internés dans les maisons de refuge à concurrence d'un tiers pour les valides et pour la totalité en ce qui concerne les invalides.
4. Les frais d'assistance (pour moitié) des enfants de parents déchus des droits de la puissance paternelle.
5. Les frais d'éducation et d'entretien (pour moitié) des mineurs résultant des mesures prononcées par le juge des enfants pour faits de vagabondage et de mendicité.
6. Les CAP sont contraintes de consacrer tout ou partie de leurs capitaux disponibles à la construction d'habitations à loyers modérés ou à la souscription d'actions d'une ou de plusieurs sociétés locales ou régionales d'habitations bon marché ¹³.

ORGANISATION

Le Bureau de Bienfaisance est composé de cinq membres, élus par le Conseil communal. Il est présidé par le bourgmestre de la commune et dispose d'un personnel se limitant au secrétaire et au receveur, charges qui sont parfois cumulées par la même personne. Au cours de son existence, il n'a à traiter pour l'essentiel que le renouvellement des membres et les approbations des comptes et budgets.

À partir de 1925, le Bureau de Bienfaisance de Rhisnes devient la Commission d'Assistance publique de Rhisnes. Sa composition varie en fonction du nombre

10 Loi du 27 novembre 1891 dans *Moniteur belge* du 3 décembre 1891.

11 *Moniteur belge* du 3 décembre 1891.

12 *Moniteur belge* du 22 décembre 1956.

13 DAMOISEAUX M. et HENRARD H., op. cit., p. 102.

d'habitants de la commune constaté lors du dernier recensement décennal. Une CAP est composée de cinq membres dans les communes dont la population ne dépasse pas les 5000 habitants, de six dans les communes de 5000 à 50 000 habitants, de huit membres dans les communes de 50 001 à 150 000 et de douze dans les communes de plus de 150 000 individus. Les membres sont élus directement par le Conseil communal tandis que le président est élu au sein même de la CAP. Le président mène les séances, dirige les débats, exécute les décisions et signe les procès-verbaux. Le bourgmestre est, quant à lui, membre de droit. Il est convoqué lors de chaque séance et possède une voix délibérative.

La CAP nomme son secrétaire et fixe son traitement avec l'approbation du Conseil communal et de la Députation permanente. Cet employé est chargé de toutes les écritures, de l'étude des affaires, de la garde des archives, de la surveillance du personnel et contresigne les actes officiels. Nommé de la même manière que le secrétaire, le receveur a pour mission de calculer les recettes et d'acquitter les dépenses sur mandats réguliers, de rédiger tous les actes conservatoires ou interruptifs de la prescription et des déchéances, de veiller au renouvellement des baux et à la gestion du pécule des enfants trouvés. D'autres personnes gravitent parfois autour des membres permanents. Celles-ci sont admises aux conditions fixées par la CAP et sont chargées de prodiguer leurs soins aux indigents. Ce sont des médecins, des pharmaciens, des sages-femmes, des aides sanitaires, des aumôniers et des agents subalternes.

ARCHIVES

HISTORIQUE

On sait peu de chose sur le parcours des archives avant 1976¹⁴. Il est possible que les archives de la CAP, et plus spécifiquement de la période d'activité du Bureau de Bienfaisance, aient suivi les archives communales. En 1964, un premier dépôt d'archives communales de Rhisnes a lieu : en ce qui concerne la CAP, ce premier fonds comprend surtout des archives propres à la tutelle communale sur le Bureau de Bienfaisance (comptes, budgets, nominations des membres).

Après la fusion des communes et l'instauration des Centres publics d'Aide sociale en 1977, les archives des anciennes CAP de Bovesse, Émines, Meux, Saint-Denis, Villers-lez-Heest et Warisoulx ont été remises à leur successeur en droit, le CPAS de La Bruyère. Une lettre du Conseil du CPAS de La Bruyère du 15 décembre 1979 informait les Archives de l'État de l'impossibilité d'organiser le classement des archives des 7 anciennes commissions par manque de personnel.

Le rapport d'inspection de D. Van Overstraeten de juin 1990 nous indiquait ce qui suit : il n'y a pas de classement des archives ; ces dernières sont conservées dans les bureaux et au grenier ; elles sont entreposées sous forme de liasses et de paquets ; leur état de conservation est bon. Cependant, il n'y a

14 Pour les informations ci-dessous, voir : Inventaire des archives communales de l'époque contemporaine, tome I, p. 67-70 ; et Archives de l'État à Namur, Dossier central, CPAS de La Bruyère et Dossier central, commune de Rhisnes.

aucune information quant à leur répartition par ancienne commission. Cette situation perdurera apparemment jusqu'en 2015, année du dépôt des archives aux Archives de l'État.

ACQUISITION

Le 9 septembre 2015, le CPAS de La Bruyère et les Archives de l'État signaient une convention pour le tri, l'inventaire et la conservation des archives des Commissions d'assistance publique. Ces opérations seraient réalisées aux frais du CPAS de La Bruyère par du personnel des Archives de l'État dans le cadre du projet " Archives locales de Wallonie ".

Le transfert effectif des archives historiques des anciennes CAP de l'entité de La Bruyère est intervenu le 26 octobre 2016 (registre d'entrées et dossier d'acquisition 2016/36 aux AÉN).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives présentées dans cet inventaire se divisent en deux parties distinctes : les documents produits par le Bureau de Bienfaisance (1796-1925) et ceux produits par la CAP (1925-1977).

Les archives du Bureau de Bienfaisance

L'inventaire commence par les archives du Bureau de Bienfaisance pour lequel on conserve surtout des pièces relatives à la gestion du patrimoine (rentes et terrains). Notons cependant la conservation d'un registre aux délibérations couvrant la période 1892-1933. Les registres en question reprennent l'ensemble des décisions prises au cours des séances du Bureau.

Les archives de la Commission d'Assistance publique

Outre les dossiers relatifs à la composition de la Commission et les documents propres à la gestion financière de l'institution, notons la présence d'une liasse de correspondance générale portant sur l'ensemble des activités de la Commission. Pour les aides sociales, il est à noter que peu de dossiers nous sont parvenus et que cette partie du fonds semble incomplète.

Cependant, le fonds est riche pour l'activité de la Commission durant la Deuxième Guerre mondiale avec l'organisation des Secours civils. On y trouve de nombreux documents concernant la gestion financière des Secours civils ainsi que les demandes d'aide.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Avant la convention conclue entre le CPAS de La Bruyère et les Archives de l'État, aucune information ne nous est parvenue quant à d'éventuelles éliminations. Par la suite, la sélection s'est effectuée sur base des directives du tableau de tri suivant : Laurent Honoré et Michel Nuyttens (coord.), *Archives produites par les Centres publics d'Action sociale en Région wallonne*, Bruxelles, 2011. Cependant, en raison du peu d'archives conservées et des disparitions antérieures, l'ensemble des dossiers sociaux encore présents fut intégralement gardé.

ACCROISSEMENTS

Le fonds de la Commission d'Assistance publique de Rhisnes est considéré comme clos. En principe, l'ensemble de ses archives a été déposé et tout accroissement futur ne pourrait se faire que par restitution de documents égarés. Certains dossiers peuvent également avoir conservé une utilité administrative pour le successeur en droit qu'est le CPAS de La Bruyère après 1976 et pourraient donc encore s'y trouver.

Mentionnons enfin la possibilité que, lors de divers déplacements consécutifs à la fusion des communes, certaines archives de la CAP de Rhisnes aient été

mélangées aux archives de l'ancienne commune de Rhisnes dont le successeur en droit est l'administration communale de La Bruyère.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement suit globalement celui du tableau de tri proposé par les Archives de l'État. La structure a été adaptée aux besoins, notamment en ce qui concerne l'organisation des secours civils.

Description des séries et des éléments

- 1** I. BUREAU DE BIENFAISANCE
Registre aux délibérations du Bureau de bienfaisance puis de la Commission d'assistance publique. 1892-1933.
1 volume
- 2** Dossier relatif à une rente annuelle et perpétuelle de 400 francs au profit du Bureau. 1901-1922.
1 chemise
- 3** Dossier relatif à la location du terrain dit " Terre des pauvres " appartenant au Bureau. 1909-1923.
1 chemise
- 4** Arrêté de la Députation permanente du Conseil provincial concernant la nomination de Louis Lacroix en qualité de receveur du Bureau. 29 novembre 1912.
1 pièce

II. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. ORGANISATION ET GESTION

1. DIRECTION ET COMPOSITION

- Registre aux délibérations du Bureau de bienfaisance puis de la Commission. 1892-1933. 1 volume
- 5 Dossier relatif aux renouvellements des membres de la Commission. 1936-1971. 1 chemise
- 6 Extraits du registre aux délibérations concernant l'élection du président de la Commission. 1943-1971. 3 pièces
- 7 Pièces relatives à la désignation du délégué du Collège échevinal au sein du Comité de conciliation. 1949-1974. 1 chemise
- 8 Lettres de démission et de retrait de démission d'Alfred Bierwart, membre de la Commission. 1969. 2 pièces
- #### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 9 Correspondance générale. 1948-1966. 1 liasse
- #### 3. PERSONNEL
- 10 Dossier personnel de Gustave Dardenne, secrétaire-receveur. 1942-1974. 1 chemise
- #### 4. FINANCES
- 11 11 - 16 BUDGETS. 1927-1977. 1927-1930. 1 chemise
- 12 1931-1940. 1 chemise
- 13 1941-1950.

		1 liasse
14	1951-1960.	1 liasse
15	1961-1970.	1 liasse
16	1971-1977.	1 chemise
17	<i>17 - 22 COMPTES. 1925-1976.</i> 1925-1930.	1 chemise
18	1931-1940.	1 chemise
19	1941-1950.	1 chemise
20	1951-1960.	1 chemise
21	1961-1970.	1 chemise
22	1971-1976.	1 chemise
23	<i>23 - 47 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1942-1976.</i> 1942.	1 chemise
24	1947.	1 chemise
25	1948.	1 chemise
26	1949.	1 chemise
27	1950.	1 chemise

28	1951.	1 chemise
29	1952.	1 chemise
30	1953.	1 chemise
31	1954.	1 chemise
32	1955.	1 chemise
33	1956.	1 chemise
34	1957.	1 chemise
35	1958.	1 chemise
36	1959.	1 chemise
37	1960.	1 chemise
38	1961.	1 chemise
39	1962.	1 chemise
40	1963.	1 chemise
41	1964.	1 chemise
42	1965.	1 chemise
43	1966.	1 chemise
44	1967.	1 chemise

		1 chemise
45	1968.	1 chemise
46	1975.	1 chemise
47	1976.	1 chemise
48	48 - 49 COMPTES DE FIN DE GESTION. 1975-1976. 1975.	2 pièces
49	1976.	3 pièces
50	" Compte ", journal-caisse des recettes et dépenses. 1924-1973.	1 volume
51	Livret d'épargne de la Commission ouvert à la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER). 1960-1982.	1 cahier
 <i>B. MISSIONS ET PÔLES D'ACTIVITÉ</i>		
1. AIDE SOCIALE		
52	Dossier relatif aux frais d'entretien dus à d'autres commissions. 1935-1942.	1 chemise
53	Dossiers concernant les aides à charge de la Commission. 1958-1978.	1 chemise
54	Dossiers concernant des demandes d'aide à charge du Fonds spécial d'Assistance. (1946) 1963-1966.	1 chemise
 2. SECOURS CIVILS PENDANT LA GUERRE 1940-1945		
<i>A. FINANCES</i>		
55	Relevés de l'octroi des secours et pièces afférentes. Mai 1940 - Octobre 1940.	

		1 chemise
56	Relevés des bénéficiaires d'une allocation à charge de la Caisse de Prévoyance et de Secours ou de compagnies d'assurance et pièces afférentes. 1940.	1 chemise
57	Registre de comptabilité et pièces annexes. 1940-1941.	1 volume
58	Feuilles de renseignements sur la comptabilité mensuelle. 1940-1941.	1 chemise
59	Bordereaux mensuels des sommes payées à titre de secours et pièces afférentes. 1940-1942.	1 chemise
60	Bordereaux hebdomadaires des sommes payées à titre de secours. 1940-1944.	1 liasse
61	Demandes de crédits et réponses afférentes. 1940-1946.	3 pièces
62	Situations comptables mensuelles. Juillet 1941 - avril 1942.	1 liasse
63	Lettres d'autorités supérieures relatives à des introductions irrégulières dans les dépenses. 1941-1943.	1 chemise
64	64 - 68 Dossiers de compte de gestion en fonds. 1942-1946. 1942.	1 chemise
65	1943.	1 chemise
66	1944.	1 chemise
67	1945.	1 chemise
68	1946.	1 chemise

-
- 69 Journal de caisse. 1942-1946. 1 cahier
- 70 Tableaux comparant les données fournies par l'Office du Travail et celles de la comptabilité de la Commission pour les exercices 1940-1941. 1944. 1 chemise
- 71 Lettre du chef de bureau de la troisième direction générale du Ministère de la Santé publique et de la Famille concernant la liquidation définitive des exercices 1940 et 1941. 28 avril 1947. 2 pièces
- B. EXÉCUTION DES TÂCHES*
- 72 Liste des chômeurs qui ne se sont pas présentés au contrôle du 29 août 1940. 1940. 2 pièces
- 73 Pièces relatives aux secours octroyés aux militaires de carrière ou à leur épouse. 1940-1943. 1 chemise
- 74 Demandes d'aide. 1940-1945. 1 chemise
- 75 Dossier relatif à un litige intervenu entre la Commission et Mme Y. N. concernant le refus de lui octroyer une allocation de secours. 1941. 1 chemise
- 76 Lettre du secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique demandant des informations sur l'application de l'arrêté du 28 janvier 1941 relatif aux secours à restituer. 10 mars 1942. 1 pièce
- 77 Correspondance relative à une exemption de contrôle accordée à un secouru. 1942. 2 pièces
- 78 Listes des personnes embauchées pour l'Allemagne et pièces relatives aux avances récupérables faites à ces personnes. 1942-1943. 1 chemise
- 79 Dossier relatif à l'accueil des réfugiés et évacués. 1944-1945.

1 chemise

80

Déclarations de ressources en vue de l'obtention des allocations de secours civils aux sinistrés. 1944-1946.

1 chemise